

Le Tarif de base est calculé en fonction de votre revenu (N-2) et de votre taux d'effort (basé sur la composition de votre famille).

Merci de vous référer au document transmis ou de vous rapprocher du secrétariat : [secretariat3@pep28.asso.fr](mailto:secretariat3@pep28.asso.fr) - tel : 02 37 31 29 35



**RAPPEL :**

Pour les inscriptions aux vacances d'été nous vous rappelons que les enfants habitant sur le territoire de la Communauté de Communes de la CCPEIDF sont prioritaires.

Nous attribuerons les places disponibles aux enfants extérieurs à la communauté de communes à compter du 14/06/2024 (date butoir d'inscription), et dans l'ordre de réception des demandes.



**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**

**14 JUIN 2024**

**SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES**

**POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUEE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT EST DU EN TOTALITE AUX PEP 28** (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical à remettre sous 8 jours). De plus, l'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 : [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org)

Afin de valider l'inscription, cette fiche est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs le plus rapidement possible [accompagnée du règlement](#).

- Pour Juillet encaissement le 08/07/2024, possibilité de faire plusieurs chèques à la réservation avec indication d'encaissement au dos des chèques, premier encaissement à compter du 08/07/2024.
- Pour Août encaissement le 05/08/2024, possibilité de faire plusieurs chèques à la réservation avec indication d'encaissement au dos des chèques, premier encaissement possible à compter du 08/07/2024.

**Date et Signature obligatoire des parents :**



**Auneau Bleury St Symphorien  
Aunay sous Auneau  
Béville le Comte  
Le Gué de Longroi (Juillet)**

*Les structures sont ouvertes de 7h00 à 19h00.  
L'accueil des enfants se fait entre 7h00 et 9h00,  
et les départs entre 17h00 et 19h00.*

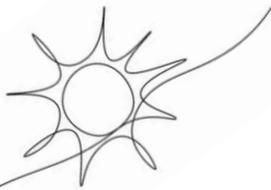
**Pour les enfants qui n'ont pas fréquenté les ALSH depuis la rentrée de septembre 2022, un dossier d'inscription complet est à remplir et à envoyer en même temps que les réservations pour l'été. Dossier téléchargeable sur le**

**site des PEP28  
[www.lespep28.org](http://www.lespep28.org)**

L'accueil des enfants nés en 2021, et entrant en Petite Section à la rentrée, est possible en fonction des places disponibles à la fin de la période d'inscription.

Votre enfant doit avoir 3 ans révolus le 1<sup>er</sup> jour de son accueil.

La durée est de 10 jours maximum sur l'été sous condition de la présentation d'un certificat de scolarité pour la rentrée scolaire 2024 et sous réserve des conditions d'accueil (cf règlement de fonctionnement).



# ETE 2024 – JUILLET

(établir une fiche d'inscription par enfant)

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

titulaire de l'autorité parentale. Demeurant à : \_\_\_\_\_

désire inscrire mon fils, ma fille \_\_\_\_\_

date de naissance \_\_\_\_\_

**Cocher impérativement la structure**

**Aunay O Auneau-BSS O Béville le Comte O Le Gué de Longroi O**

*Cocher les jours réservés*

Semaines Juillet	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine du 08 au 12					
Semaine du 15 au 19					
Semaine du 22 au 26					
Semaine du 29 au 02/08					

Pour les enfants ayant un PAI alimentaire nécessitant un panier repas, merci de cocher la case (PAI à fournir si pas en notre possession)

**Famille résidant au sein de la CCPEIDF (Tarif avec repas) :**

Inscription < ou égale à 3 jours/semaine = tarif de base +20%\* x \_\_\_ journée(s) = \_\_\_ €  
\*(compris entre 8.57 € et 20.99 €)

Inscription > ou égale à 4 jours/semaine = tarif de base \* \_\_\_ x \_\_\_ journée(s) = \_\_\_ €  
\*(compris entre 7.14 € et 17.49 €)

**Familles dont les 2 parents résident hors de la CCPEIDF (Tarif avec repas) :**

= tarif unique 24.49€ x \_\_\_ journée(s) = \_\_\_ €

Si panier repas pour PAI alimentaire réduction de 3.90€/j = -3,90€ x \_\_\_ journée(s) = \_\_\_ €

TOTAL (montant à régler) = \_\_\_ €

Je règle en : (indiquer le montant)

Chèque : \_\_\_\_\_ n° du/des chèque(s) \_\_\_\_\_

CESU 2024 / ANCV : \_\_\_\_\_  Espèces : \_\_\_\_\_

CB \_\_\_\_\_ (à notre secrétariat situé au 2 Allée de la Communauté à AUNEAU-BSS)

**Les inscriptions sans règlement ne seront pas prises en compte**



# ETE 2024 – AOÛT

(Pas d'accueil le vendredi 30/08/2024, suite à la fermeture des structures, validée par les élus de la Communauté de Communes)

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

titulaire de l'autorité parentale. Demeurant à : \_\_\_\_\_

désire inscrire mon fils, ma fille \_\_\_\_\_

date de naissance \_\_\_\_\_

**Cocher impérativement la structure**

**Aunay (du 26 au 29/08) O Auneau-BSS O Béville le Comte O**

*Cocher les jours réservés*

Semaines Août	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine du 05 au 09					
Semaine du 12 au 16	*	*	*	Férié	*
Semaine du 19 au 23					
Semaine du 26 au 29	*	*	*	*	Fermeture des ALSH

\* Journées au tarif de base de la famille, non considérées comme journées unique suite au jour férié/fermeture des structures.

Pour les enfants ayant un PAI alimentaire nécessitant un panier repas, merci de cocher la case (PAI à fournir si pas en notre possession)

**Famille résidant au sein de la CCPEIDF (Tarif avec repas) :**

Inscription < ou égale à 3 jours/semaine = tarif de base +20%\* x \_\_\_ journée(s) = \_\_\_ €  
\*(compris entre 8.57 € et 20.99 €)

Inscription > ou égale à 4 jours/semaine = tarif de base \* \_\_\_ x \_\_\_ journée(s) = \_\_\_ €  
\*(compris entre 7.14 € et 17.49 €)

**Familles dont les 2 parents résident hors de la CCPEIDF (Tarif avec repas) :**

= tarif unique 24.49€ x \_\_\_ journée(s) = \_\_\_ €

Si panier repas pour PAI alimentaire réduction de 3.90€/j = -3,90€ x \_\_\_ journée(s) = \_\_\_ €

TOTAL (montant à régler) = \_\_\_ €

Je règle en : (indiquer le montant)

Chèque : \_\_\_\_\_ n° du/des chèque(s) \_\_\_\_\_

CESU 2024 / ANCV : \_\_\_\_\_  Espèces : \_\_\_\_\_

CB \_\_\_\_\_ (à notre secrétariat situé au 2 Allée de la Communauté à AUNEAU-BSS)

**Les inscriptions sans règlement ne seront pas prises en compte**